

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf du mois de décembre, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni à la Mairie de Royan sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

**Présents :**

M. Patrick MARENGO, Président, M. Philippe CAU, Mme Nadine DAVID, M. Jacques GUIARD, M. Denis MOALLIC, membres élus  
Mme Françoise BAUDE, Mme Marie-Françoise BENOIT, M. Rolland BOIVENT, Mme Isabelle CHATEAU, M. Gilles CLABAUT, Mme Hermine OSTROWSKI, Mme Marie-Claire SEURAT, Mme Madeline TANTIN, membres nommés

**Représentés :**

M. Claude DUCHÉ donne pouvoir à Mme Françoise BAUDE  
Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE donne pouvoir à M. Denis MOALLIC  
M. Gilbert THULEAU donne pouvoir à M. Patrick MARENGO

**Absente excusée :**

Mme Christiane FOUCHÉ

Date des convocations : 11 décembre 2023

Membres en exercice : 17  
Pour : 16

Membres présents : 13  
Contre : 0

Nombre de votants : 16  
Abstention : 0

**N° 23-168**

**OBJET : CCAS- CONTRIBUTION D'ÉQUILIBRE AU BUDGET FOYER ETANG POUR 2023**

Afin d'équilibrer les dépenses de la Résidence de l'Etang pour l'année 2023, il est proposé au Conseil d'Administration l'attribution d'une contribution d'équilibre au budget Foyer Etang, de 30 000 €.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- ayant entendu l'exposé du rapporteur,
- après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

- d'attribuer une contribution d'équilibre de 30 000 € au FOYER ETANG,
- d'imputer la recette correspondante au compte 7718 du budget FOYER ETANG (dépense au compte 65888 du budget CCAS).

Certifié exécutoire  
compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales, le 20/12/2023  
Certifié conforme  
Centre Communal d'Action sociale de Royan,  
le 21/12/2023  
Par délégation du Président  
La Directrice du CCAS  
Frédérique SALLES

Fait à ROYAN, le 19 décembre 2023

Pour le Conseil d'Administration  
Le Président du Centre Communal d'Action Sociale  
Maire de Royan

Patrick MARENGO

Accusé de réception en préfecture  
017-261700116-20231219-DEL-23-168-DE  
Date de télétransmission : 20/12/2023  
Date de réception préfecture : 20/12/2023